



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Secrétaire-trésorier, d.g. de la susdite municipalité, QUE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

«ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LE VILLAGE»

ET

« ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA CAMPAGNE »

La municipalité de Saint-Jean-de-Matha procède à des demandes de soumissions pour le **«DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER POUR LE VILLAGE»**, et des soumissions pour le **«DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER POUR LA CAMPAGNE»**

Les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions doivent être faites sur la formule préparée à cet effet et accompagnées d'un chèque certifié de 10% du montant de la soumission, tiré d'une Banque à Charte du Canada ou d'une Caisse Populaire ou d'un bon de cautionnement de soumission établi au même montant, valable 30 jours de la date d'ouverture des soumissions et émis par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire.

Les soumissions sous enveloppes cachetées, devront être identifiées comme suit : **DÉNEIGEMENT CHEMINS D'HIVER VILLAGE OU DÉNEIGEMENT CHEMINS D'HIVER CAMPAGNE**, adressées à la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, 65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0 et seront reçues au bureau de la municipalité, jusqu'au vendredi **2 août 2019 à 11h00**, heure locale en vigueur pour être ouverte publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir aucune responsabilité ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE NEUF.

Directeur général et secrétaire-trésorier